



# Fonctions et usages des enveloppes de lettres dans la Mésopotamie des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> mil. av. J.-C. : 2340-1595 av. J.-C.

Marine Béranger

## ► To cite this version:

Marine Béranger. Fonctions et usages des enveloppes de lettres dans la Mésopotamie des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> mil. av. J.-C. : 2340-1595 av. J.-C.. *Épistolaire. Revue de l'A.I.R.E.*, 2018, Avec ou sans enveloppe – La lettre et le secret, 44, pp.25-43. hal-02149619

**HAL Id: hal-02149619**

**<https://hal.science/hal-02149619>**

Submitted on 9 Dec 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## FONCTIONS ET USAGES DES ENVELOPPES DE LETTRES DANS LA MÉSOPOTAMIE DES III<sup>e</sup> ET II<sup>e</sup> MIL. AV. J.-C. (2340-1595 AV. J.-C.)

En Mésopotamie, l'argile, que l'on trouve en abondance dans cette partie du monde, servait de support à l'écrit. Cette matière première fut aussi utilisée, à partir de la seconde moitié du III<sup>e</sup> mil. av. J.-C., pour confectionner des enveloppes. La mise sous enveloppe des tablettes d'argile était utilisée dans des cadres différents : pour les textes juridiques et administratifs, et dans la correspondance. On trouve, à différentes époques, des contrats mis sous enveloppe. Le plus souvent, le scribe recopiait la totalité du contrat inscrit sur la tablette d'argile sur l'enveloppe<sup>1</sup>. Par la suite, on consultait l'enveloppe pour connaître le contenu du contrat, et ce n'est que si l'enveloppe s'était détériorée, ou si l'on soupçonnait que son texte avait été falsifié, que les juges brisaient l'enveloppe pour consulter la tablette intérieure<sup>2</sup>. Ainsi, la mise sous enveloppe des contrats permettait de protéger la tablette et de garantir l'intégrité du texte. Les juges savaient qu'ils avaient affaire à un original non falsifié car le sceau de la personne qui s'engageait était déroulé sur l'enveloppe et la scellait. Très souvent, les témoins scellaient eux aussi. Ces derniers pouvaient ensuite être consultés en cas de litige. La même pratique est attestée pour les documents administratifs. Le contenu de la tablette intérieure était là aussi souvent reproduit sur l'enveloppe, mais parfois le scribe n'écrivait qu'un résumé. La mise

<sup>1</sup> Parfois, l'enveloppe ne comportait qu'un résumé du texte de la tablette intérieure. Voir par exemple le dépôt AUCT 4 72+73, publié par Marcel Sigrist, *Old Babylonian Account Texts in the Horn Archaeology Museum*, Andrews University Cuneiform Texts 4, Berrien Springs, Andrews University Press, 1990, p. 108. Des contrats dans leur enveloppe se trouvent dans les collections du British Museum. Voir par exemple BM 131449, daté du XVIII<sup>e</sup> s. av. J.-C. et provenant de Tell Atchana (Alalakh) en Turquie (<http://www.britishmuseum.org/research> [consulté en avril 2018]).

<sup>2</sup> Un compte rendu de procès daté de 1732 av. J.-C. (AO 5429) précise que, parce que l'enveloppe du contrat était abîmée, les juges ont brisé les morceaux d'enveloppe restants pour consulter la tablette intérieure. Voir Dominique Charpin, « Lettres et procès paléo-babyloniens », dans Francis Joannès (dir.), *Rendre la justice en Mésopotamie. Archives judiciaires du Proche-Orient ancien (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> millénaires avant J.-C.)*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2000, p. 72-73 (n° 32).

sous enveloppe des documents administratifs n'était pas systématique, alors qu'elle l'était pour les contrats.

Dans le cadre épistolaire, les scribes ne reproduisaient pas le contenu de la lettre sur l'enveloppe. Au III<sup>e</sup> mil. av. J.-C., les enveloppes étaient généralement anépigraphes<sup>3</sup>. Dans la première moitié du II<sup>e</sup> mil. av. J.-C., les scribes indiquaient seulement le nom du destinataire<sup>4</sup>, sous la forme d'une adresse («*ana* (+ nom)» en akkadien, «pour Untel»). Pendant toute la période envisagée, l'expéditeur de la lettre scellait l'enveloppe<sup>5</sup>. L'enveloppe des lettres avait ainsi trois fonctions principales : protéger la tablette d'argile pendant son transport, garantir la confidentialité du message et authentifier l'expéditeur. Un système de valeurs s'était en outre développé autour de l'objet sceau-cylindre et de l'image-empreinte, et nous montrerons que l'enveloppe des lettres était devenue un espace sur lequel l'individu livrait une représentation de lui-même et faisait valoir son statut social. Pour finir, nous verrons que l'espace de l'enveloppe pouvait être utilisé par l'expéditeur pour ajouter une série d'annotations.

### Les preuves de l'existence des enveloppes de lettres

Par définition, l'enveloppe était détruite par le destinataire lorsqu'il voulait prendre connaissance de la lettre qui lui était envoyée. La plupart des lettres qui ont été découvertes sont donc sans enveloppe. Dans ces conditions, quelles sont les preuves de la mise sous enveloppe des lettres ? D'une part, il arrive fréquem-

<sup>3</sup> Voir par exemple l'enveloppe des billets TCS 1 279 (BDTNS 015199) et TMH NF 1-2 350 (BDTNS 010290) sur le site du BDTNS (<http://bdtns.filol.csic.es> [consulté en avril 2018]). Les lettres de cette époque circulaient principalement dans le cadre restreint de l'administration, et le messenger était probablement familier du destinataire, ce qui pourrait expliquer pourquoi le nom de ce dernier n'était pas indiqué sur l'enveloppe. Le nom du destinataire apparaît peut-être, à titre exceptionnel, sur TCS 1 83. Sur l'enveloppe, le scribe a ajouté, après avoir recopié le contenu de la lettre (en sumérien) : «*ki ka-mu-še*» («Pour Kamu»). Ce texte a été réédité par Piotr Michalowski, qui n'est pas d'accord avec cette interprétation de E. Sollberger (Piotr Michalowski, *Letters from Early Mesopotamia*, society of Biblical Literature Writings from the Ancient World Series 3, Atlanta, Scholars Press, 1993, p. 77 n° 123). Par ailleurs, sous la III<sup>e</sup> Dynastie d'Ur (2110-2003 av. J.-C.), le contenu du message était parfois recopié sur l'enveloppe (voir par exemple TCS 1 53, une lettre rééditée par Piotr Michalowski, SBL WAW 3, Atlanta, Scholars Press, 1993, p. 91, n° 164). À cette époque, la correspondance était un instrument de l'administration, c'est pourquoi il peut y avoir des similitudes de pratique entre les lettres et les textes administratifs.

<sup>4</sup> Dans de rares exceptions, l'expéditeur ajouta également son propre nom, sous la forme «*tuppi* (+ nom de l'expéditeur)» «tablette de (+ nom de l'expéditeur)». Voir les exemples recensés par Walther Sallaberger, «*Wenn Du mein Bruder bist...*» *Interaktion und Textgestaltung in altbabylonischen Alltagsbriefen*, Cuneiform Monographs 16, Groningen, Styx, 1999, p. 26-28.

<sup>5</sup> Un exemple d'enveloppe de lettre sur laquelle les empreintes du sceau de l'expéditeur (Warad-Sin) et le nom du destinataire (Luštamar) sont visibles se trouve sur le site du CDLI ([https://cdli.ucla.edu/dl/photo/P259124\\_e.jpg](https://cdli.ucla.edu/dl/photo/P259124_e.jpg) [consulté en avril 2018]). Il s'agit de l'enveloppe de la lettre AbB 11 46 (CDLI number P259124). En haut à droite de l'enveloppe, la fin de l'adresse est en partie visible : [*a-na lu*]-*uš-ta-mar* «[Pour L]uštamar».

ment que des morceaux de l'enveloppe adhèrent encore à la surface de la lettre. Tel est le cas, par exemple, sur le revers de la lettre Veldhuis RA 102 5<sup>6</sup>. D'autre part, plusieurs lettres étaient encore dans leur enveloppe lorsqu'elles ont été découvertes par les archéologues. Tel est le cas par exemple des lettres MHET 1/1 70<sup>7</sup> et TH 72.15<sup>8</sup>. Les enveloppes de ces lettres étaient intactes car elles n'ont jamais été envoyées. D'autres le sont car les lettres ont été interceptées<sup>9</sup>. Parfois, les archéologues ont seulement trouvé des fragments d'enveloppe, sur lesquels le sceau de l'expéditeur et l'adresse de la lettre sont encore visibles<sup>10</sup>. Ces fragments, tombés au sol lorsque l'enveloppe a été ouverte, n'avaient pas vocation à être conservés. Pour finir, les textes témoignent aussi de l'existence des enveloppes de lettres. «Mettre sous enveloppe» se dit (*h*)*arāmum* en akkadien, et «enveloppe» se dit (*h*)*ermum/hurmum*<sup>11</sup>. Parfois, les Anciens utilisaient l'adverbe *elēnum* «au-dessus» ou l'expression *tuppum/ze'pum elūm*

<sup>6</sup> Cette lettre, rédigée pendant le règne du roi de Larsa Rim-Sin I (1822-1763 av. J.-C.), a été éditée par Niek Veldhuis, «Old Babylonian Documents in the Hearst Museum of Anthropology, Berkeley», *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* 102, 2008, p. 53-54. Des photographies de la tablette ont été mises en ligne sur le site du CDLI (number P247943): <http://cdli.ucla.edu/P247943> [consulté en avril 2018].

<sup>7</sup> Cette lettre du xvii<sup>e</sup> av. J.-C. a été éditée dans Karel Van Lerberghe, *Sippar-Amnānum: The Ur-Utu Archive. Volume 1*, Mesopotamian History and Environment Texts 1/1, Gand, University of Ghent, 1991, p. 104-105. Sur les raisons pour lesquelles elle se trouvait encore chez l'expéditeur quand elle fut découverte par les archéologues, voir les différentes hypothèses formulées par Caroline Janssen, «Incoming Mail, Outgoing Mail and Copies of Letters in the Ur-Utu Archive», *Akkadica* 138/1, 2017, p. 25-26. Cette lettre n'a probablement jamais été envoyée.

<sup>8</sup> Cette lettre du xviii<sup>e</sup> av. J.-C., adressée par le roi de Mari Zimri-Lim au roi de Mardaman Tiš-ulme, n'a jamais quitté le palais de Mari. Le texte a été édité par Maurice Birot, «La lettre de Zimri-Lim à Tiš-Ulme», dans Marc Lebeau et Philippe Talon (dir.), *Reflets des deux fleuves. Volume de mélanges offerts à André Finet*, Akkadica Supplementum 6, Louvain, Peeters, 1989, p. 21-25. La photographie de l'enveloppe a été publiée par Dominique Charpin, «The Writing, Sending and Reading of Letters in the Amorite World», dans Gwendolyn Leick (dir.), *The Babylonian World*, New York/Londres, Routledge, 2007, p. 405 (Figure 28.3).

<sup>9</sup> Sur les lettres détournées, voir Dominique Charpin, *Lire et écrire à Babylone*, Paris, PUF, 2008, p. 177-179 et Bertrand Lafont, «Messagers et ambassadeurs dans les archives de Mari», dans Dominique Charpin et Francis Joannès (dir.), *La circulation des biens, des personnes et des idées dans le Proche-Orient ancien. Actes de la XXXVIII<sup>e</sup> Rencontre Assyriologique Internationale (Paris, 8-10 juillet 1991)*, Paris, 1992, p. 171-172.

<sup>10</sup> Trois fragments d'enveloppes de lettres envoyées par le roi Samsi-Addu (xviii<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ont par exemple été découverts à l'intérieur du palais de Mari (Syrie): M.5148, M.5151 et TH 72.132. Des copies et photographies de ces fragments ont été publiées par Dominique Charpin, «Inscriptions votives d'époque assyrienne», *M.A.R.I.* 3, 1984, p. 81; Julie Patrier, «Le sceau de Samsi-Addu», *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* 109, 2015, p. 1-10. L'adresse de la lettre est encore en partie visible sur le fragment TH 72.132. Dominique Charpin a proposé de restituer: «*a-na i[a-ús-ma-ah-(d)IŠKUR]*» «Pour Y[asmah-Addu]» (D. Charpin, *M.A.R.I.* 3, 1984, p. 51 note 29).

<sup>11</sup> Le terme *hurmum* a été utilisé dans la lettre ARM 14 53, envoyée au roi Zimri-Lim par le gouverneur de Saggaratum Yaqqim-Addu (xviii<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Voir le commentaire de Jean-Marie Durand, *Documents épistolaires du palais de Mari III*, Littératures Anciennes du Proche-Orient 18, Paris, Les éditions du Cerf, 2000, p. 246.

«tablette/billet du dessus<sup>12</sup>» pour désigner l'enveloppe. Le mot (*h*)*ermum* est par exemple attesté dans une lettre du XVIII<sup>e</sup> s. av. J.-C. (ARM 28 84<sup>13</sup>):

Concernant le rassemblement des troupes de l'Idamarāš, à propos de quoi tu m'as écrit, j'ai envoyé ta tablette avec son enveloppe (*tuppaka qadum hermišu*) ainsi que mes tablettes à tous les rois en vue de rassembler leurs troupes.

En principe, les enveloppes n'étaient pas destinées à être conservées après leur ouverture. Le nombre de fragments d'enveloppe retrouvés est donc inférieur au nombre de lettres retrouvées. Les chercheurs estiment que la mise sous enveloppe des lettres fut inexistante (mais peut-être était-elle occasionnelle) sous la Dynastie d'Akkad<sup>14</sup> puis fréquente sous la III<sup>e</sup> Dynastie d'Ur<sup>15</sup>, et qu'elle était devenue la norme dans la première moitié du II<sup>e</sup> mil. av. J.-C.<sup>16</sup>

Une mission de collation à UCLA (Los Angeles), en novembre 2017, m'a permis de confirmer l'existence de lettres scolaires avec enveloppe<sup>17</sup>. Ces exercices révèlent que les Mésopotamiens apprenaient à mettre les lettres dans des enveloppes pendant leur formation à l'écrit. Fait notable : ces enveloppes produites en contexte scolaire ne portent pas d'empreintes de sceau. Le sceau permettant de valider le contenu d'une lettre et d'authentifier son origine, son absence semble révéler que les Mésopotamiens ne voulaient pas simuler et sceller les textes fictifs<sup>18</sup>.

<sup>12</sup> Par exemple, dans les lettres AbB 7 89: 13-14 et AbB 7 97: 21-22 publiées dans Fritz Rudolph Kraus, *Briefe aus dem British Museum* (CT 52), *Altbabylonische Briefe* 7, Leyde, Brill, 1977. Pour d'autres attestations de cette expression, voir Fritz Rudolph Kraus, «Altbabylonische Briefe mit Siegelabrollungen», dans Jean-Marie Durand et Jean-Robert Kupper (dir.), *Miscellanea Babylonica: Mélanges offerts à Maurice Birot*, Paris, Éditions Recherche sur les civilisations, 1985, p. 140-141.

<sup>13</sup> Cette lettre a été éditée par Jean-Robert Kupper, *Lettres royales du temps de Zimri-Lim*. Archives Royales de Mari 28, Paris, Éditions Recherche sur les Civilisations, 1988, p. 118-119 et 316.

<sup>14</sup> Sur la documentation épistolaire produite sous la Dynastie d'Akkad (2340-2150 av. J.-C.), voir Burkhard Kienast et Konrad Volk, *Die sumerischen und akkadischen Briefe des III. Jahrtausends aus der Zeit vor der III Dynastie von Ur*, *Freiburger Altorientalische Studien* 19, Stuttgart, Franz Steiner, 1995, p. 10; Fritz Rudolph Kraus, «Einführung in die Briefe in altakkadischer Sprache», *Jaarbericht van het vooraziatisch-egyptisch Genootschap 'ex Oriente Lux'* 24, 1976, p. 78. D'une manière générale, peu de lettres de cette époque ont été découvertes. L'absence d'attestation pourrait relever du hasard.

<sup>15</sup> Sur la documentation produite sous la III<sup>e</sup> Dynastie d'Ur (2110-2003 av. J.-C.), voir Edmond Sollberger, *The Business and Administrative Correspondence under the Kings of Ur*, *Texts from Cuneiform Sources* 1, Locust Valley, J. J. Augustin Publisher, 1966, p. 2-3. Voir aussi le commentaire de Fritz Rudolph Kraus, «Altbabylonische Briefe mit Siegelabrollungen», art. cité, p. 140.

<sup>16</sup> Dominique Charpin, «Le royaume d'Uruk et le pays d'Apum, deux voisins de Babylone vaincus par Samsu-Iluna», *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* 108, 2014, p. 150.

<sup>17</sup> Ces tablettes se trouvent principalement dans la «Lloyd E. Cotsen Cuneiform Tablets Collection (Special Collections, UCLA)» ([http://www.oac.cdlib.org/findaid/ark:/13030/kt0t1nf169/entire\\_text](http://www.oac.cdlib.org/findaid/ark:/13030/kt0t1nf169/entire_text) [consulté en avril 2018]). Elles feront l'objet d'une édition de ma part, à paraître en 2019.

<sup>18</sup> Cela pourrait aussi donner une indication sur l'âge des élèves, les mineurs ne disposant pas de sceau personnel.

## Garantir l'intégrité de la tablette

Les tablettes d'argile n'étaient normalement pas cuites dans l'Antiquité, mais seulement mises à sécher au soleil. Or les lettres expédiées pouvaient parcourir plusieurs centaines de kilomètres. Les tablettes (et en particulier les plus grandes) étaient difficiles à transporter et risquaient de se briser. Pendant le transport du courrier, l'enveloppe en argile permettait de protéger les lettres des chocs éventuels. Les enveloppes étaient elles-mêmes enveloppées dans du textile ou dans du cuir<sup>19</sup>. Il faut ici noter que, à l'instar des contrats, les lettres étaient souvent placées tête bêche dans l'enveloppe<sup>20</sup>. Si cette pratique fait sens dans le cas des documents juridiques (en cas de dommage, cela permettait d'éviter que le texte abîmé sur l'enveloppe soit le même que celui abîmé sur la tablette intérieure<sup>21</sup>), elle n'a aucun sens dans le cas des lettres (le contenu de la lettre n'étant pas reproduit sur l'enveloppe), et correspond seulement à une habitude des scribes.

Comme nous le verrons, l'intérêt de l'enveloppe n'était pas limité à sa fonction de contenant protecteur. L'enveloppe était un espace indissociable de la tablette, sur lequel figuraient diverses marques et annotations.

## Garantir la confidentialité du message

La protection de la tablette ne constitue pas la fonction principale de l'enveloppe des lettres. L'une des légendes sur le roi Sargon d'Akkad (qui vécut au XXIV<sup>e</sup> s. av. J.-C.) présente l'invention de l'enveloppe par le roi Ur-Zababa de Kiš comme un moyen d'envoyer à la mort, à son insu, le porteur d'une lettre (en l'occurrence le roi Sargon, qui n'était encore que l'échanson du roi de Kiš). Le texte est ainsi formulé<sup>22</sup> :

À cette époque, l'écriture sur tablette existait, mais les enveloppes n'existaient pas encore. Le roi Ur-Zababa écrivit une tablette pour Sargon, créature des

<sup>19</sup> Les tablettes sans enveloppe (par exemple la plupart des tablettes administratives) étaient parfois seulement enveloppées dans du textile pour le transport (Agnès Garcia-Ventura et Mireia López-Bertran, « Unveiling Clay and Metal: The Context and Use of Mesopotamian Textile Wrappings », dans Susanna Harris et Laurence Douny (dir.), *Wrapping and Unwrapping Material Culture: Archaeological and Anthropological Perspective*, Publications of the Institute of Archaeology, University College London 64, Walnut Creek, Left Coast Press, 2014, p. 194-198), mais l'enveloppe de tissu n'est pas encore attestée pour les lettres.

<sup>20</sup> Voir par exemple la lettre 2000.197 (tablette et enveloppe), d'époque paléo-assyrienne, qui se trouve actuellement dans les collections du Harvard Art Museum / Arthur M. Sackler Museum. Des photographies de la lettre dans son enveloppe ont été mises en ligne sur le site des Harvard Art Museums : <https://www.harvardartmuseums.org/art/146548> [consulté en avril 2018]. Tel fut aussi le cas des lettres scolaires d'après mes observations préliminaires.

<sup>21</sup> Dominique Charpin, « Esquisse d'une diplomatique des documents mésopotamiens », *Bibliothèque de l'École des chartes* 160, 2002, p. 487-511 [p. 496 note 54].

<sup>22</sup> Jerold Cooper et Wolfgang Heimpel, « The Sumerian Sargon Legend », *Journal of the American Oriental Society* 103/1, 1983, p. 67-82. Il s'agit d'une fiction historique. Les copies de ce texte aujourd'hui connues sont datées du XVIII<sup>e</sup> av. J.-C. (Benjamin Foster, *The Age of Agade: Inventing Empire in Ancient Mesopotamia*, Londres, Routledge, 2016, p. 265).

dieux, qui causerait sa mort (i.e. celle du messenger, Sargon), et l'envoya à Lugalzagesi à Uruk.

Sargon transportait, sans le savoir, sa propre mise à mort. Ce texte souligne l'intérêt principal des enveloppes de lettres en Mésopotamie : soustraire le message aux yeux des intermédiaires. Il était impossible d'ouvrir une enveloppe sans que le destinataire ne s'en aperçût, car le sceau de l'expéditeur était déroulé sur l'enveloppe. Cette légende sur Sargon d'Akkad situe l'invention de l'enveloppe aux alentours de 2340 av. J.-C., soit quelque peu après le *terminus ante quem* de l'apparition du genre épistolaire en Mésopotamie (la plus ancienne lettre découverte à ce jour est datée de ca. 2350 av. J.-C.<sup>23</sup>). Néanmoins, si les enveloppes de lettres sont apparues dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> mil. av. J.-C. (ce dont témoigne aussi l'archéologie<sup>24</sup>), la documentation de cette époque révèle que toutes les lettres n'étaient pas encore mises sous enveloppe. Souvent, l'expéditeur n'utilisait pas d'enveloppe et déroulait son sceau directement sur la tablette<sup>25</sup>. Les lettres du III<sup>e</sup> mil. av. J.-C. découvertes à ce jour sont brèves. Ces lettres étaient utilisées, dans le cadre de l'administration (et plus rarement du commerce privé), pour transmettre un ordre à un collègue. En assyriologie, ce type de correspondance est aujourd'hui connu sous les termes « letter-orders » et « Briefanweisung<sup>26</sup> » (« billets à ordre » en français). Walther Sallaberger, qui a analysé la fonction du genre épistolaire dans la société de la III<sup>e</sup> Dynastie d'Ur (2110-2003 av. J.-C.), a démontré qu'au cours

<sup>23</sup> François Thureau-Dangin, « Une incursion élamite en territoire sumérien », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* 6, 1904, p. 139-142. Cette lettre fut probablement écrite pendant le règne d'Urukagina (ca. 2350 av. J.-C.).

<sup>24</sup> Les plus anciennes enveloppes de lettres découvertes à ce jour sont toutefois postérieures à la datation indiquée dans la légende sur Sargon d'Akkad (elles sont datées du XXI<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Il pourrait s'agir d'un biais de notre documentation (voir la note n° 16).

<sup>25</sup> Le BDTNS (<http://bdtns.filo.csic.es>) répertorie davantage de tablettes non scellées que de tablettes scellées [19/03/2018]. Cela ne signifie cependant pas que les billets non scellés étaient dans des enveloppes. Il est impossible de savoir si les tablettes non scellées étaient dans une enveloppe, sauf lorsqu'il y a des indices matériels sur la tablette. Sur ce dernier point, voir Manuel Molina, « Archives and Bookkeeping in Southern Mesopotamia during the Ur III period », *Comptabilités* [En ligne] 8, 2016. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1980> [consulté en avril 2018].

<sup>26</sup> L'appellation « letter-orders » est utilisée pour désigner les lettres rédigées sous la III<sup>e</sup> Dynastie d'Ur (2110-2003 av. J.-C.). Elle fut inventée par Adolf Leo Oppenheim, *Catalogue of the Cuneiform Tablets of the Wilberforce Eames Babylonian Collection in the New York Public Library: Tablets of the Time of the Third Dynasty of Ur*, American Oriental Series 32, New Haven, American Oriental Series, 1948, p. 86 H 24, et reprise par William W. Hallo, « The Neo-Sumerian Letter-Orders », *Bibliotheca Orientalis* 26, 1969, p. 172. S'inspirant de cette terminologie, Burkhard Kienast et Konrad Volk ont inventé le terme « Briefanweisung » pour désigner les lettres rédigées au cours de la période précédente, sous la Dynastie d'Akkad (2340-2150 av. J.-C.). Voir Burkhard Kienast et Konrad Volk, *Die sumerischen und akkadischen Briefe des III. Jahrtausends aus der Zeit vor der III Dynastie von Ur*, FAOS 19, Stuttgart, 1995, p. 8-9. Pour un recueil de « billets à ordre » du III<sup>e</sup> mil. av. J.-C., voir Piotr Michalowski, *Letters from Early Mesopotamia*, op. cit.

de cette période le recours aux lettres pour communiquer survenait essentiellement dans le cadre de l'administration, et ne se produisait que dans des cas exceptionnels. Les membres de l'administration privilégiaient selon lui la communication en face à face<sup>27</sup>. Le porteur du billet était probablement souvent le bénéficiaire de la livraison ou un messager de l'administration mandaté pour faire des allers-retours d'un officiel à un autre. Cette correspondance n'avait donc aucun caractère confidentiel. Il n'y avait aucune raison de cacher son contenu, c'est pourquoi de nombreux billets de cette époque n'ont pas été mis sous enveloppe. Il faut noter que les billets scellés et, plus rarement, les billets placés dans une nouvelle enveloppe scellée par le bénéficiaire après réception des marchandises exigées par écrit, étaient parfois conservés par le destinataire pour justifier la dépense et comme preuve de la livraison effectuée<sup>28</sup>.

Après la chute de l'empire néo-sumérien en 2002 av. J.-C., le territoire mésopotamien fut morcelé, et plusieurs royaumes se disputèrent le pouvoir. Les lettres à caractère politique, rares jusque-là, devinrent fréquentes<sup>29</sup>. Plus généralement, à cette époque, le genre épistolaire sortit des limites de l'administration, et la correspondance privée se développa elle aussi. Dans le cadre des échanges politiques et privés, les expéditeurs voulurent probablement garder le contenu de leurs lettres secret. Dans ces conditions, la mise sous enveloppe des tablettes devint courante. Le sceau, déroulé non plus sur la tablette mais sur l'enveloppe, permettait non seulement d'identifier la source émettrice du message, mais aussi de clore l'enveloppe et de protéger son contenu.

C'est précisément dans les lettres à caractère politique que l'utilité des enveloppes pour garder le contenu des lettres confidentiel est signalée. Par exemple, dans une lettre inédite citée par Dominique Charpin (A.836), le chef

<sup>27</sup> Walther Sallaberger, «Special Cases and Legal Matters: Diction and Function of Letters in the State of the Third Dynasty of Ur (2110-2003 BC)», dans Stephan Procházka, Lucian Reinhardt et Sven Tost (dir.), *Official Epistolography and the Language(s) of Power: Proceedings of the First International Conference of the Research Network Imperium & Officium. Papyrologica Vindobonensis* 8, Vienne, Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2015, p. 15-30.

<sup>28</sup> Sur la fonction juridique des lettres du III<sup>e</sup> mil. av. J.-C., voir Walther Sallaberger, *ibid.*, p. 26-27. Pour des exemples d'enveloppes de lettres utilisées comme reçus sous la III<sup>e</sup> Dynastie d'Ur, voir Piotr Michalowski, *Letters from Early Mesopotamia*, *op. cit.*, p. 75-77 (n° 121-123); Piotr Michalowski, *The Correspondence of the Kings of Ur: an Epistolary History of an Ancient Mesopotamian Kingdom*, Mesopotamian Civilizations 15, Winona Lake, Eisenbrauns, 2011, p. 15.

<sup>29</sup> Ces lettres sont attestées, mais sont moins abondantes qu'au II<sup>e</sup> mil. av. J.-C. Des lettres diplomatiques du III<sup>e</sup> mil. av. J.-C. ont par exemple été découvertes à Girsu et à Ebla. La capitale de l'empire d'Akkad n'a pas encore été localisée, aussi la correspondance diplomatique des rois d'Akkad, mentionnée dans les inscriptions contemporaines et dans les légendes, reste-t-elle à découvrir (Aage Westenholz, «Diplomacy», dans Walther Sallaberger et Aage Westenholz (dir.), *Mesopotamien. Akkade-Zeit und Ur III-Zeit*, Orbis Biblicus et Orientalis 160/3, Fribourg/Göttingen, Universitätsverlag Freiburg/Vandenhoeck & Ruprecht, 1999, p. 102-103). La correspondance des rois de la III<sup>e</sup> Dynastie d'Ur n'est connue qu'au travers de copies scolaires tardives. Cette correspondance est, au moins en partie, apocryphe. Elle a récemment fait l'objet d'une réédition par Piotr Michalowski, *The Correspondence of the Kings of Ur*, *op. cit.*

des pâtures Ibal-El demande au roi de Mari de lui envoyer son véritable itinéraire par écrit et de charger un messenger de révéler oralement un mauvais itinéraire<sup>30</sup>. Cette lettre montre clairement l'avantage qu'il y avait à écrire une lettre et à l'envoyer sous enveloppe.

La pratique des « letter-orders », ou « billets à ordre », ne disparut pas dans la première moitié du II<sup>e</sup> mil. av. J.-C., mais devint minoritaire<sup>31</sup>. À partir du XVII<sup>e</sup> s. av. J.-C., ce type de correspondance fut rédigé sur un format de tablette particulier, appelé « *ze 'pum* » par les Anciens<sup>32</sup>. Les billets étaient remis au destinataire par la personne qui allait bénéficier de l'ordre transmis<sup>33</sup>, ou par un tiers chargé de transporter jusqu'à l'expéditeur les biens exigés<sup>34</sup>. Il n'y avait donc aucune raison de dissimuler leur contenu aux yeux du porteur du message. Ainsi, comme au III<sup>e</sup> mil. av. J.-C., ces billets n'étaient pas toujours mis dans des enveloppes, mais étaient parfois directement scellés. Les raisons précises pour lesquelles les expéditeurs scellaient soit le billet soit l'enveloppe demeurent cependant inconnues<sup>35</sup>. La question du transport du courrier et la volonté de protéger la tablette des dommages y sont peut-être pour quelque chose. Comme au III<sup>e</sup> mil. av. J.-C., ces billets (scellés ou non) pouvaient être conservés par le destinataire dans ses archives comme preuve de la livraison

<sup>30</sup> Dominique Charpin, « The Writing, Sending and Reading of Letters in the Amorite World », dans Gwendolyn Leick (dir.), *op. cit.*, p. 413.

<sup>31</sup> Dominique Charpin, « “Garde ma lettre en témoignage”. Le rôle de la correspondance dans le système juridique mésopotamien de la première moitié du deuxième millénaire av. n. è. », dans Uri Yiftach-Firanko (dir.), *Legal Documents in Ancient Societies 1. The Letter: Law, State, Society and the Epistolary Format in the Ancient World. Proceedings of a Colloquium held at the American Academy in Rome 28-30.9.2008*, *Philippika* 55/1, Wiesbaden, Harrassowitz, 2013, p. 45-60. Suivant une suggestion de Sophie Démare-Lafont (spécialiste de l'histoire du droit), Dominique Charpin a proposé un autre terme pour qualifier cette documentation : celui de « mandement ».

<sup>32</sup> Ce terme désigne un format de tablette, comme l'a révélé l'archive d'une maison privée de Sippar-Amnanum (Irak), dans laquelle se trouvent des lettres, des reçus et des contrats « *ze 'pum* » (Karel Van Lerberghe, « Private and Public: The Ur-Utu Archive », dans Maria Brosius (dir.), *Ancient Archives and Archival Traditions*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 59-77).

<sup>33</sup> Par exemple, le bénéficiaire du billet OECT 15 56, qui donne l'ordre de livrer des planches, est un charpentier. Pour l'édition de ce texte, voir Dominique Charpin, « Chroniques bibliographiques 10. Économie, société et institutions paléo-babyloniennes : nouvelles sources, nouvelles approches », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* 101, 2007, p. 160.

<sup>34</sup> Par exemple, dans le billet AbB 6 25, les biens exigés doivent être remis « au garçon » (Rintje Frankena, *Briefe aus dem Berliner Museum*, *Altbabylonische Briefe* 6, Leyde, Brill, 1974, p. 18-21). Dans AbB 12 130, l'intermédiaire, nommé, s'appelle Warad-Sin (Wilfred van Soldt, *Letters in the British Museum*, *Altbabylonische Briefe* 12, Leyde, Brill, 1990, p. 106-107).

<sup>35</sup> Fritz Rudolph Kraus a étudié les sujets abordés dans les billets sur lesquels le sceau a été directement apposé. Ces textes ne diffèrent pas à cet égard de ceux dont la tablette n'a pas été scellée (et qui se trouvaient, probablement, dans une enveloppe). Comme l'a fait remarquer Fritz Rudolph Kraus, les billets dont l'expéditeur demande à ce qu'ils soient conservés comme témoins de la transaction ne sont pas non plus toujours scellés. Le critère juridique n'est donc pas la clef d'interprétation de la pratique consistant à sceller la tablette et non l'enveloppe. Voir Fritz Rudolph Kraus, « *Altbabylonische Briefe mit Siegelabrollungen* », art. cité, p. 137-145 §§ 5,7,8.

effectuée<sup>36</sup>. La pratique consistant à modeler une nouvelle enveloppe scellée par le bénéficiaire après réception des marchandises (à valeur de reçu) n'est en revanche plus attestée<sup>37</sup>. Lorsqu'il scellait à la fois l'enveloppe et la tablette, l'expéditeur le précisait dans sa lettre, en utilisant l'expression : « J'ai scellé ma tablette à l'intérieur et à l'extérieur<sup>38</sup> ». Le fait qu'il ressentit la nécessité de préciser qu'il déroulait son sceau sur les deux surfaces révèle que cette pratique n'était pas ordinaire. Habituellement, on scellait soit l'enveloppe soit le billet.

L'enveloppe ne suffisait pas toujours à garantir la confidentialité de la lettre. En temps de guerre, les messagers pouvaient être interceptés. La correspondance de Samiya offre un bel exemple de lettres détournées : pendant la guerre entre le roi de Mari et le roi d'Ešnunna (en 1771 av. J.-C.), ce responsable de la ville de Šubat-Enlil (dans le Nord-Est de la Syrie) ne cessait d'envoyer des lettres au contenu analogue (encore inédites), dans lesquelles il affirmait sa fidélité au roi d'Ešnunna, et demandait l'envoi de troupes afin de résister à l'ennemi mariote. Nous savons que les messagers chargés de transporter ses lettres furent interceptés, car elles furent découvertes à l'intérieur du palais de Mari (l'une d'elles était encore dans son enveloppe<sup>39</sup>). Samiya savait que ses lettres étaient interceptées, mais continuait d'écrire. Aussi déclarait-il, dans des lettres destinées à ses épouses<sup>40</sup> :

(2-8) Naguère, j'avais fait rédiger une tablette et l'avais remise à Ayya-ahum et Ahum-lumu, puis les avais expédiés. Or, sur le chemin, on s'est emparé d'eux. Maintenant, à nouveau, j'ai fait écrire l'équivalent du sujet antérieur sur une tablette et je te le fais porter.

Comme les autres, cette lettre fut interceptée. En raison de cette situation, certains rois préféraient transmettre leurs messages oralement, par l'intermédiaire d'un messenger, plutôt que de prendre le risque que leurs lettres fussent interceptées.

<sup>36</sup> Dominique Charpin, « "Garde ma lettre en témoignage". Le rôle de la correspondance dans le système juridique mésopotamien de la première moitié du deuxième millénaire av. n. è. », art. cité, p. 47-50.

<sup>37</sup> Dans un tout autre contexte, dans la première moitié du II<sup>e</sup> mil. av. J.-C., le destinataire plaçait la lettre qu'il avait reçue dans une nouvelle enveloppe (qu'il scellait avec son sceau personnel) lorsqu'il voulait la faire suivre à un tiers. Sur cette pratique, voir Dominique Charpin, *Lire et écrire à Babylone*, op. cit., p. 184-185.

<sup>38</sup> En akkadien : *tuppī/ze'pī qerbiām u aliam aknuḫam* « J'ai scellé ma tablette/mon billet-ze'pum à l'intérieur et à l'extérieur » (dans les lettres AbB 7 97, AbB 12 130, etc.). Voir Fritz Rudolph Kraus, « Altbabylonische Briefe mit Siegelabrollungen », art. cité, p. 137-145 § 6.

<sup>39</sup> Dominique Charpin et Nele Ziegler, *Florilegium marianum V. Mari et le Proche-Orient à l'époque amorrite. Essai d'histoire politique*. Mémoires de N.A.B.U. 6, Paris, SEPOA, 2003, p. 16-17.

<sup>40</sup> Lettres ARM 10 166 et ARM 10 167, rééditées par Jean-Marie Durand, *Documents épistolaires du palais de Mari III*, op. cit., p. 502-504.

## Valider et authentifier

Si la lettre était à l'abri des regards dans l'enveloppe, c'est aussi parce que l'expéditeur déroulait son sceau personnel sur toute sa surface. Le sceau était utilisé pour valider le contenu du message et authentifier sa source, comme signe personnel d'autorité et de propriété. En effet, au III<sup>e</sup> mil. et dans la première moitié du II<sup>e</sup> mil. av. J.-C., la majorité des sceaux était pourvue d'une légende<sup>41</sup>. La plupart du temps, cette dernière précisait le nom du propriétaire du sceau, le nom de son père et sa dévotion (à un dieu ou à un roi). Plus rarement, le propriétaire faisait également ajouter son titre. La légende était accompagnée d'une iconographie (illustration 1). Grâce à l'empreinte du sceau, le destinataire pouvait vérifier l'origine de la lettre qu'il recevait. Même s'il ne connaissait pas au préalable l'empreinte du sceau de l'expéditeur, et ne pouvait par conséquent identifier l'image, il pouvait toujours lire l'inscription pour vérifier le patronyme et le statut de l'émetteur<sup>42</sup>. Les contrefaçons ou vols ne sont, à ma connaissance, jamais mentionnés dans les sources juridiques de l'époque ni évoqués dans les lettres<sup>43</sup>. Lorsque l'expéditeur ne possédait pas de sceau personnel, il pouvait emprunter le sceau d'un tiers (celui du scribe ou d'une connaissance<sup>44</sup>). Les empreintes de sceaux n'étant pas toujours décrites ni copiées par les épigraphistes, il est impossible de savoir si l'utilisation de sceaux « BUR.GUL » (sceaux temporaires gravés pour l'occasion dans l'argile ou une pierre tendre, et dépourvus d'iconographie<sup>45</sup>) est attestée dans le cadre de la pratique épistolaire.

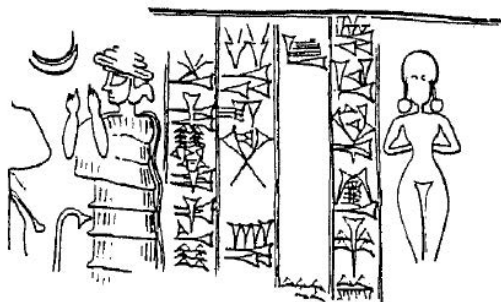
<sup>41</sup> Aux époques postérieures, les sceaux étaient dépourvus d'une légende. Le nom de l'expéditeur était alors indiqué sur l'enveloppe (Dominique Charpin, *Lire et écrire à Babylone*, op. cit., p. 172).

<sup>42</sup> Hans J. Nissen, « Settlement Patterns and Material Culture of the Akkadian Period : Continuity and Discontinuity », dans Mario Liverani (dir.), *Akkad : The First World Empire. Structure, Ideology, Traditions. History of the Ancient Near East / Studies 5*, Padoue, 1993, p. 102 note 32 ; Dominique Charpin, « Noms de personnes et légendes des sceaux en Babylonie ancienne », dans Anne-Marie Christin (dir.), *L'écriture du nom propre*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 46.

<sup>43</sup> Lorsqu'un individu perdait son sceau, il le déclarait auprès des autorités de sa ville, qui lui remettaient un certificat. La perte était ensuite annoncée publiquement par le héraut de la ville (voir en dernier lieu Dominique Charpin, « Chroniques bibliographiques 20. Pour une diplomatique des documents paléo-babyloniens », art. cité, p. 169-170). Dans la lettre AbB 11 77 (II<sup>e</sup> mil. av. J.-C.), l'expéditeur prévient son destinataire qu'il a perdu son sceau et a dû sceller avec « le sceau d'un autre ».

<sup>44</sup> Le sceau du scribe fut par exemple utilisé pour sceller la lettre AO 10777 (XIX<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ainsi que le billet-ze'pum AbB 6 25 (XVII<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Le sceau d'un collègue fut utilisé sur la lettre AbB 11 46. Sur ce thème, voir, Adelheid Otto, « Siegelpraxis. B. Archäologisch », *Reallexikon der Assyriologie und vorderasiatischen Archäologie* 12 5/6, 2010, p. 472-473 (§§ 3 et 4) ; Julie Patrier, « Entrusting One's Seal in the Ancient Near East in the First Half of the 2nd millennium », *Ash-Sharq* 1, 2017, p. 40-47. L'individu qui n'avait pas son sceau personnel avec lui refusait parfois d'envoyer des lettres, comme l'atteste la lettre AbB 6 155, dans laquelle l'expéditeur écrit qu'il n'a pas répondu plus tôt à son seigneur car il était en déplacement et n'avait pas le sceau à son nom avec lui.

<sup>45</sup> Dominique Charpin, « Noms de personnes et légendes des sceaux en Babylonie ancienne », art. cité, p. 53-54.



III. 1 : Sceau de Yasim-Sumu, scribe (XVIII<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

© D. Beyer<sup>46</sup>

Les sources révèlent que l'enveloppe en morceaux pouvait être conservée et transférée à un tiers pour prouver l'origine d'une lettre après son ouverture<sup>47</sup>. Dans une lettre, le roi d'Ilan-šura écrivit au roi de Mari Zimri-Lim<sup>48</sup> (XVIII<sup>e</sup> s. av. J.-C.) :

(7'-11') Concernant le rassemblement des troupes de l'Idamarāš, à propos de quoi tu m'as écrit, j'ai envoyé ta tablette avec son enveloppe ainsi que mes tablettes à tous les rois en vue de rassembler leurs troupes.

Pour lire la lettre du roi de Mari dont il affirme avoir pris connaissance, le roi d'Ilan-šura avait nécessairement ouvert l'enveloppe. Par conséquent, lorsqu'il écrit faire suivre la lettre avec son enveloppe, ce ne peut être que l'enveloppe en morceaux. Le sceau de Zimri-Lim était probablement encore identifiable sur l'enveloppe, et le contenu de la lettre était sûrement imprimé en négatif sur l'intérieur de l'enveloppe (comme le révèlent les enveloppes de lettres découvertes lors des fouilles archéologiques<sup>49</sup>). En confrontant le fragment d'enveloppe avec la lettre, il était donc possible de prouver que telle enveloppe avait servi à fermer telle lettre, et l'on pouvait utiliser les empreintes du sceau déroulé sur l'enveloppe pour authentifier la source du message.

<sup>46</sup> Dominique Beyer et Dominique Charpin, « Les sceaux de Yasim-Sûmû, serviteur de Zimri-Lim », *M.A.R.I.* 6, 1990, p. 619-623.

<sup>47</sup> Dominique Charpin, « 6. Citations et copies ; relecture ; mise sous enveloppe et scellement » (cours du Collège de France du 07/06/2017, en ligne : <https://www.college-de-france.fr/site/dominique-charpin/course-2017-06-07-14h30.htm> [consulté en avril 2018]).

<sup>48</sup> Lettre ARM 28 84, éditée dans Jean-Robert Kupper, *Lettres royales du temps de Zimri-Lim*, *op. cit.*, p. 118-119.

<sup>49</sup> Voir par exemple l'intérieur de l'enveloppe de la tablette CTMMA 1 78, dont une photographie se trouve sur le site du Metropolitan Museum of Art : <https://www.metmuseum.org/art/collection/search/326712> [consulté en avril 2018].

## Faire valoir son statut social

Les sceaux-cylindres étaient onéreux en Mésopotamie, car la matière première (l'hématite, la goethite, le quartz, le lapis lazuli<sup>50</sup>, etc.) devait être importée. Pour cette raison, tous les expéditeurs ne scellaient pas leur correspondance avec leur sceau personnel<sup>51</sup>. Dans une lettre qu'elle adressa au roi de Mari, une princesse du XVIII<sup>e</sup> s. av. J.-C. (nommée Šimatum) exigea de posséder son propre sceau pour sceller ses lettres<sup>52</sup>. Elle écrivit :

(7'-12') [En outre], que [mon seigneur], l'étoile, me fasse porter un sceau de lapis lazuli à mon nom. [(Ainsi) lorsque] j'écirai, ils ne me traiteront plus avec [mé]pris, en disant : « Il n'y a pas d'empreinte de son sceau ! »

Cette lettre révèle que le fait de sceller sa correspondance avec son sceau personnel était perçu par les Mésopotamiens comme une marque de prestige. Le respect suscité par l'empreinte personnelle n'était pas seulement lié au fait de posséder un objet coûteux. La légende et (dans une moindre mesure) l'iconographie choisies par le propriétaire du sceau contribuaient aussi au caractère ostentatoire de l'empreinte, car les individus se mettaient en scène sur leur sceau<sup>53</sup>. Les fonctionnaires du roi faisaient par exemple graver un nouveau sceau lorsqu'ils obtenaient une promotion, pour en actualiser la légende. L'officiel Yasim-Sumu, en poste à Mari, eut ainsi deux sceaux : un premier, sur lequel il portait le titre de scribe (illustration 1), puis un second, sur lequel il fit graver son nouveau titre de chef comptable, obtenu entre 1774 et 1773 av. J.-C.<sup>54</sup> (illustration 2). De la même manière, après avoir obtenu le poste de chef

<sup>50</sup> Pour un aperçu des matériaux utilisés pour la confection des sceaux-cylindres entre 2340 et 1595 av. J.-C., voir Dominique Collon, *Akkadian - Post Akkadian - Ur III Periods*, Catalogue of the Western Asiatic Seals in the British Museum. Cylinder Seals 2, Londres, British Museum Publications, 1982, p. 12-14 ; Dominique Collon, *Isin-Larsa and Old Babylonian Periods*, Catalogue of the Western Asiatic Seals in the British Museum. Cylinder Seals 3, Londres, British Museum Publications, 1986, p. 4-11, et Dominique Collon, *First Impressions. Cylinder Seals in the Ancient Near East*, Londres, British Museum Publications, 2005 [2e éd.], p. 100-104.

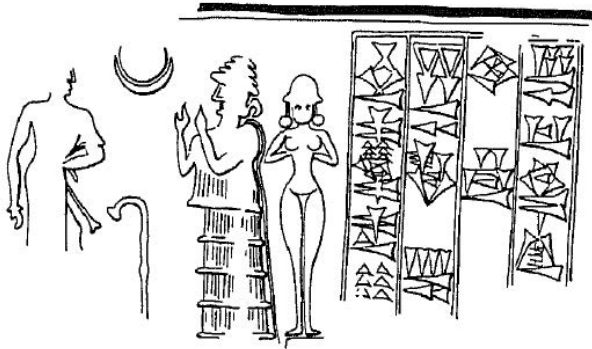
<sup>51</sup> Même au sein de la famille royale, la seule pratique épistolaire ne suffisait pas à garantir la possession d'un sceau, comme en témoigne la lettre ARM 10 95 (commentée infra). Le sceau était indispensable pour la pratique administrative, mais pas pour la pratique épistolaire.

<sup>52</sup> Lettre ARM 10 95, rééditée dans Jean-Marie Durand, *Documents épistolaires du palais de Mari III*, op. cit., p. 437-438.

<sup>53</sup> Cherchant à comprendre pour quelle raison une inscription fut ajoutée sur les sceaux aux alentours de 2500 av. J.-C., alors que ces derniers ne comportaient à l'origine qu'un élément iconographique, Hans J. Nissen a proposé (entre autres hypothèses) que cet ajout fût motivé par une question de prestige (Hans J. Nissen, « Settlement Patterns and Material Culture of the Akkadian Period: Continuity and Discontinuity », art. cité, p. 102 note 32).

<sup>54</sup> Cette promotion eut lieu entre juillet 1774 (21/iv/ZL 1) et novembre 1773 (13/viii/ZL 2). Voir Dominique Beyer et Dominique Charpin, « Les sceaux de Yasim-Sûmû, serviteur de Zimri-Lim », art. cité, p. 619-623 ; Ilya Arkhipov, *Le vocabulaire de la métallurgie et la nomenclature des objets en métal dans les textes de Mari*, Archives royales de Mari 32, Peeters, Louvain/Paris/Walpole, 2012, p. 208.

comptable à Uruk en 1740 av. J.-C., l'officiel Sin-iddinam fit graver un deuxième sceau sur lequel figuraient son nouveau titre et sa dévotion au roi d'Uruk Rim-Anum<sup>55</sup>. De nombreux fonctionnaires royaux ne précisèrent pas leur titre exact sur leur sceau, mais tous mentionnèrent leur affiliation au roi.



Ill. 2 : Sceau de Yasim-Sumu, chef comptable (XVIII<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

© D. Beyer<sup>56</sup>

Dans une moindre mesure (l'iconographie ayant moins d'importance que la légende<sup>57</sup>), la scène représentée sur le sceau-cylindre, la profusion des détails et la qualité d'exécution du sceau permettaient aussi aux individus de livrer une représentation d'eux-mêmes et de faire valoir leur statut social, même si le système symbolique derrière ces éléments est encore peu intelligible<sup>58</sup>. Les

<sup>55</sup> Andrea Seri, *The House of Prisoners: Slavery and State in Uruk during the Revolt against Samsu-iluna*, Studies in Ancient Near Eastern Records 2, Boston/Berlin, Walter de Gruyter, 2013, p. 211.

<sup>56</sup> Dominique Beyer et Dominique Charpin, « Les sceaux de Yasîm-Sûmû, serviteur de Zimri-Lim », art. cité, p. 619-623.

<sup>57</sup> Au III<sup>e</sup> mil. et dans la première moitié du II<sup>e</sup> mil., les Mésopotamiens imprimaient la légende du sceau de préférence à l'image (Dominique Collon, *Isin-Larsa and Old Babylonian Periods*, op. cit., p. 199). Sur les enveloppes de lettres, l'expéditeur déroulait néanmoins la totalité du sceau (légende et image).

<sup>58</sup> Sur la dimension idéologique et la « fonction taxinomique » des images sigillaires (dans l'Europe médiévale, mais les questionnements posés et certaines interprétations dégagées sont valables pour la Mésopotamie), voir Michel Pastoureau, « Les sceaux et la fonction sociale des images », dans Jérôme Baschet et Jean-Claude Schmitt (dir.), *L'image. Fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval. Actes du 6e "International Workshop on Medieval Societies"*, Centre Ettore Majorana (Erice, Sicile, 17-23 octobre 1992), Cahiers du Léopard d'Or 5, Éditions Le Léopard d'Or, Paris, 1996, p. 275-308 [en part. p. 279-280 et 295-298]. Sur la valeur du travail du lapicide en Mésopotamie, voir Julie Patrier, « Les sceaux du Proche-Orient ancien, un produit de luxe ? », dans Michèle Casanova et Marian Feldman (dir.), *Les produits de luxe au Proche-Orient ancien, aux âges du Bronze et du Fer*, Travaux de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie, René-Ginouvès 19, Paris, Éditions de Boccard, 2014, p. 169-184.

mêmes scènes étaient souvent représentées sur tous les sceaux-cylindres, mais les individus pouvaient faire personnaliser leur sceau en ajoutant des détails iconographiques<sup>59</sup>. Ils pouvaient aussi choisir une scène particulièrement difficile à exécuter et originale, apte à mettre en valeur l'habileté du lapicide. Le sceau d'Iluna-kirišu (un administrateur du palais de Mari pendant le règne du roi Zimri-Lim) offre un bel exemple d'originalité<sup>60</sup> (illustration 3). Ce sceau reprend et développe le thème du vase jaillissant<sup>61</sup>. Pierre Amiet en a fait le commentaire suivant<sup>62</sup> :

On y observe une réunion remarquable de dieux et de génies de l'eau, que le graveur s'est ingénié à multiplier et à diversifier. La scène est dominée par l'image du dieu des flots, qui trône sur un siège à haut dossier dont les pieds sont maintenus par deux héros minuscules, dont on observe rarement des équivalents. Les pieds du dieu ont pour escabeau un poisson-chèvre qui nage sur des flots personnifiés par deux petites déesses dont les bustes seuls se dégagent de l'élément liquide et tiennent des vases jaillissants [...]. Un héros nu, acolyte habituel du dieu des eaux, se tient debout devant ce dernier, aryballe à la main, tandis que derrière le dieu, une déesse, peut-être sa parèdre, ou plutôt une divinité inférieure, tient une plante fleurie qui se prolonge en un curieux appendice sinueux, terminé par une main (?) à quatre doigts.

Le choix de la scène représentée pouvait également s'avérer significatif : à travers l'iconographie, les fonctionnaires du roi affichaient souvent leur appartenance à l'entourage royal<sup>63</sup>. Dans la première moitié du II<sup>e</sup> mil. av. J.-C., dans le nord de la Mésopotamie, le motif du roi victorieux (illustration 4) était par exemple caractéristique des membres de la cour, et probablement interdit aux

<sup>59</sup> Tels que le disque solaire et le croissant de lune (symboles des dieux Šamaš et Sin), un singe, un nain, l'éclair du dieu de l'orage, etc. Néanmoins, le propriétaire du sceau ne choisissait pas toujours l'iconographie, certaines vignettes étant gravées à l'avance (Dominique Charpin, « Un sceau gravé et inscrit sur commande d'après une lettre inédite des archives royales de Mari », dans Julie Patrier, Philippe Quenet et Pascal Butterlin (dir.), *Mille et une empreintes. Un Alsacien en Orient. Mélanges en l'honneur du 65<sup>e</sup> anniversaire de Dominique Beyer*, Subartu 36, Turnhout, Brepols, 2016, p. 87-97).

<sup>60</sup> Voir les commentaires de André Parrot, *Mission archéologique de Mari II/3. Le palais : Documents et Monuments*, Bibliothèque archéologique et historique 70, Paris, Librairie orientale Paul Geuthner, 1959, p. 194-197 ; Adelheid Otto, *Die Entstehung und Entwicklung der klassisch-Syrischen Glyptik*, Untersuchungen zur Assyriologie und Vorderasiatischen Archäologie 8, Berlin/New York, De Gruyter, 2000, p. 174-175.

<sup>61</sup> À l'intérieur du palais de Mari, ce thème apparaissait aussi sur la « Statue de la déesse au vase jaillissant » (musée d'Alep) et sur la « Peinture de l'investiture » (musée du Louvre : <https://www.louvre.fr/oeuvre-notices/peinture-murale> [consulté en avril 2018]).

<sup>62</sup> Pierre Amiet, « Notes sur le répertoire iconographique de Mari à l'époque du Palais », *Syria* 37 3/4, 1960, p. 215-221.

<sup>63</sup> Il existait des images officielles. Selon Adelheid Otto, ces images fonctionnaient à la façon des armoiries officielles (« wappenartigem offiziellem Bildmotiv »). Voir Adelheid Otto, « Siegelpraxis. B. Archäologisch », art. cité, p. 473 (§ 4).



Ill. 3 : Sceau d'Iluna-kirišu (XVIII<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

© P. Amiet<sup>64</sup>

particuliers<sup>65</sup>. Même si cette distinction fut probablement motivée par des enjeux administratifs (interdire la falsification des sceaux officiels et contrôler les personnes autorisées à intervenir dans l'enceinte du palais), sa récupération symbolique est possible et doit être considérée. Irene Winter a par ailleurs démontré que sous la III<sup>e</sup> Dynastie d'Ur (2110-2003 av. J.-C.), les hauts fonctionnaires utilisaient une iconographie (les mettant en scène devant le roi) et une légende (mentionnant leur titre et les épithètes du roi) qui leur étaient spécifiques et avaient pour but de légitimer leur pouvoir et marquer leur prestige<sup>66</sup>. L'emploi d'une monture en métal précieux, qui laissait une trace dans l'argile lors de l'impression du sceau, était également un indice de prestige hiérarchique et social<sup>67</sup>. Les sceaux successifs de Yasim-Sumu (illustrations 1 et 2) en étaient pourvus. Les empreintes de sceaux, parce qu'elles permettaient l'identification

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>65</sup> Adelheid Otto, *op. cit.*, p. 174 : « Dieses Motiv wurde offensichtlich seit der Erweiterung des Herrschaftsgebietes Samsi-Adads (...), für Angehörige der Herrscherhöfe in Nordmesopotamien und Mari verbindlich. Wahrscheinlich war es dagegen Privatpersonen nicht möglich, sich dieses Figurenpaar in ihr Siegel schneiden zu lassen. »

<sup>66</sup> Irene J. Winter, « Legitimation of Authority Through Image and Legend : Seals Belonging to Officials in the Administrative Bureaucracy of the Ur III State », dans McGuire Gibson and Robert D. Biggs (dir.), *The Organization of Power : Aspects of Bureaucracy in the Ancient Near East*, Studies in Ancient Oriental Civilization 46, Chicago, The Oriental Institute of the University of Chicago, 1991, p. 59-99 (en part. p. 79-80).

<sup>67</sup> Adelheid Otto, « Siegelpraxis. B. Archäologisch », art. cité, p. 473 (§ 4); Julie Patrier, « Les sceaux du Proche-Orient ancien, un produit de luxe ? », art. cité, p. 169-184 (en part. p. 173-176).

de l'expéditeur, étaient regardées avec attention. La légende et l'iconographie sont donc autant d'indices laissés dans l'argile de l'enveloppe par l'expéditeur, que ce dernier donnait à voir, et à interpréter, aux destinataires de ses lettres<sup>68</sup>.



III. 4: Sceau de Mukannišum (xviii<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

© P. Amiet<sup>69</sup>

## Un espace pour les annotations

La surface de l'enveloppe, en plus de lui offrir un espace pour se faire valoir, permettait à l'expéditeur d'ajouter des annotations.

## Le nom du destinataire de la lettre

L'annotation la plus commune, celle que l'on trouve sur toutes les enveloppes dans la première moitié du II<sup>e</sup> mil. av. J.-C.<sup>70</sup>, était adressée au messenger et au destinataire. Il s'agit du nom de ce dernier, sous la forme «*ana (+ nom)*» en akkadien («pour Untel»). Grâce à cette mention, le messenger savait à qui remettre la lettre (ce qui était d'autant plus important qu'il pouvait être porteur

<sup>68</sup> Il faut ici préciser que le sceau n'était pas seulement utilisé (donc visible) en contexte épistolaire. Les contrats mais aussi certains textes administratifs étaient scellés. Les archéologues ont également découvert des empreintes de sceaux sur des scellements de portes et de divers contenants (Adelheid Otto, «*Siegelpraxis. B. Archäologisch*», art. cité, p. 469-474). Noter que sur les enveloppes de lettres, le sigillant déroulait la totalité du sceau (légende et image), alors que sur les contrats ou sur les textes administratifs, il n'imprimait souvent que la légende.

<sup>69</sup> Pierre Amiet, «Notes sur le répertoire iconographique de Mari à l'époque du Palais», art. cité, p. 230. Mukannišum ne fit pas graver son titre exact sur ce sceau, mais mentionna son affiliation au roi de Mari en utilisant la formule habituelle «*IR zi-im-ri-li-im*» («serviteur de Zimri-Lim»).

<sup>70</sup> Dans de rares cas, l'expéditeur omit de préciser le nom du destinataire de sa lettre sur l'enveloppe, ce qui engendra des imbroglios. Sur ce point, voir Dominique Charpin, «6. Citations et copies ; relecture ; mise sous enveloppe et scellement» (cours du Collège de France du 07/06/2017, en ligne : <https://www.college-de-france.fr/site/dominique-charpin/course-2017-06-07-14h30.htm> [consulté en avril 2018]).

de plusieurs courriers), et le destinataire pouvait s'assurer, avant d'ouvrir la lettre, qu'elle lui était bien destinée. Dans une lettre datée du <sup>xxi</sup><sup>e</sup> s. av. J.-C., la ville dans laquelle se trouve le destinataire est précisée sur l'enveloppe : «Pour Ur-Bilgames, [à] Ur<sup>71</sup>». Il s'agit d'un hapax. Ce type d'information était probablement transmis oralement au porteur de la lettre.

### *Le choix de l'auditoire autorisé*

Dans le cadre de la correspondance diplomatique, l'expéditeur ajoutait parfois la mention «secret» (*ša niširtim*) sur l'enveloppe. Dans une lettre, le roi Išme-Dagan (<sup>xviii</sup><sup>e</sup> s. av. J.-C.) se plaint par exemple que son frère ne lui donnât pas assez de détails sur une bataille qui venait d'avoir lieu. Il lui demanda de lui envoyer une lettre plus détaillée, mais en prenant des précautions<sup>72</sup> :

(29-35) En ce qui concerne le fait que, sur chaque lettre que tu m'as fait porter, à l'extérieur (i.e. sur l'enveloppe) «secret» n'y était pas marqué, sur ce rapport-ci, il y aura «secret». Il faut que, sur la réponse à ma lettre que tu me feras porter, «secret» soit visible à l'extérieur (i.e. sur l'enveloppe).

Cette indication permettait de choisir l'auditoire autorisé. Habituellement, dans les palais, il pouvait y avoir une dizaine de personnes lors de la lecture du courrier. La mention «secret» était un moyen de prévenir le destinataire que seules les personnes de confiance devaient être présentes.

### *L'ajout d'un post-scriptum*

Parfois, l'expéditeur avait mal anticipé la quantité d'argile nécessaire pour écrire sa lettre, et arrivait à la fin de la tablette sans avoir pu écrire tout ce qu'il avait à écrire. Dans la première moitié du <sup>ii</sup><sup>e</sup> mil. av. J.-C., les marchands assyriens installés en Anatolie avaient trouvé la solution suivante : ils ajoutaient une deuxième tablette, de petit format et ovale, dans l'enveloppe. Cette petite tablette était appelée «ajout» (*šibtum* en akkadien<sup>73</sup>). La lettre CTMMA 1 78 est un exemple de cette pratique<sup>74</sup>. Le marchand qui l'a envoyée était parti en

<sup>71</sup> Piotr Michalowski, *Letters from Early Mesopotamia*, op. cit., p. 77-78 (n° 124).

<sup>72</sup> Lettre FM 3 14, rééditée par Jean-Marie Durand, *Documents épistolaires du palais de Mari II*, op. cit., p. 308.

<sup>73</sup> Pour ce terme et sa traduction, voir Klaas R. Veenhof, «“Dying Tablets” and “Hungry Silver” : Elements of Figurative Language in Akkadian Commercial Terminology», dans Murray Mindlin, Markham J. Geller and John E. Wansbrough (dir.), *Figurative Language in the Ancient Near East*, Londres, 1987, p. 67 n. 21.

<sup>74</sup> Cette lettre a été éditée par Mogens T. Larsen, «Old Assyrian Texts», dans I. Spar (dir.), *Tablets, Cones, and Bricks of the Third and Second Millennia B.C.* Cuneiform Texts in the Metropolitan Museum of Art 1, New York, The Metropolitan Museum of Art, 1998, p. 106-108. Les photographies de l'enveloppe, de la tablette principale et de l'ajout ont été mises en ligne sur le site du Metropolitan Museum of Art : <https://www.metmuseum.org/art/collection/search/326712> [consulté en avril 2018].

expédition commerciale. Il écrivit à son épouse pour lui donner des recommandations sur la manière de gérer un conflit, et pour lui reprocher ses absences répétées de leur maison. Cet homme avait mal calculé la taille de sa tablette, car il fut contraint d'ajouter une deuxième petite tablette dans l'enveloppe. Dans cet ajout, il ordonnait à son épouse d'acheter un mouton et de s'occuper d'une jeune fille.

Cette pratique n'est pas attestée ailleurs en Mésopotamie. Par contre, une solution différente est attestée sur la tablette AbB 6 5 : l'expéditrice de cette lettre a décidé de continuer son message sur l'enveloppe. La tablette porte le message suivant<sup>75</sup> :

(1-3) Dis à Ili-imguranni : ainsi parle Niši-inišu.

(4-5) Par égard pour moi, que mon seigneur (i.e. mon dieu) et ma dame (i.e. ma déesse) te gardent en vie !

(6) Pourquoi est-ce que je meurs de faim ? (7-8) Tu ne demandes pas de mes nouvelles ! (9-10) Dans ta maison, qui meurt de faim ? (11-12) Moi je meurs de faim ! (13-15) Je ne cesse de donner de la laine de [...] pour [payer] l'intérêt sur l'argent. (16-18) Fais-moi porter de l'argent ou de la laine [pour une valeur de] 1/2 sicla [d'argent] !

La surface de la tablette est remplie d'inscriptions jusqu'à la tranche gauche, ce qui signifie qu'il n'y avait plus d'espace libre pour écrire. Niši-inišu n'ayant pas terminé sa lettre, elle poursuit son message sur l'enveloppe :

(1-2) Pour Ili-imguranni, mon père.

(3-6) Fais-moi porter un os pour le rituel-*kispum* (i.e. le culte des ancêtres) de ton père !

Un post-scriptum se trouve sur une autre enveloppe de lettre, mais pour une raison différente. Une fois l'argile de la tablette sèche et la lettre mise sous enveloppe, il était impossible d'ajouter du texte. La plupart du temps, les expéditeurs décidaient d'écrire une deuxième lettre, qu'ils envoyaient avec la première<sup>76</sup>. L'expéditeur de la lettre AbB 1 125 a choisi une autre solution : il a écrit son post-scriptum directement sur l'enveloppe. Sur sa tablette, on lit le message suivant<sup>77</sup> :

<sup>75</sup> La lettre AbB 6 5 a été publiée par Rintje Frankena, *Briefe aus dem Berliner Museum*, op. cit., p. 6-7. Des copies de la tablette et de son enveloppe se trouvent dans Otto Schroeder, *Altbabylonische Briefe. Mit Zeichen- und Namenlisten*, Vorderasiatische Schriftdenkmäler der königlichen Museen zu Berlin 16, Leipzig, J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1917, pl. 3 (VAT 777).

<sup>76</sup> Dominique Charpin, *Lire et écrire à Babylone*, op. cit., p. 174.

<sup>77</sup> La lettre AbB 1 125 a été publiée par Fritz Rudolph Kraus, *Briefe aus dem British Museum (CT 43 und 44)*, op. cit., p. 92-93. Des copies de la tablette et de son enveloppe se trouvent dans Hugo H. Figulla, *Old Babylonian Letters*, Cuneiform Texts from Babylonian Tablets in the British Museum 43, Londres, The Trustees of the British Museum, 1963, pl. L (BM 114392).

- (1-3) Dis à Abi-ahar : ainsi parle Yakun-ašar.  
 (4-5) Année après année (6-8) leur livraison ne cesse d'augmenter. (9-11)  
 Qu'ils payent en grain exactement comme l'année dernière et l'année d'avant.  
 (12-13) Tu ne dois pas réprimander les hommes !

Le revers de la tablette n'est pas entièrement inscrit, ce qui signifie que l'expéditeur avait encore suffisamment de place pour ajouter quelques lignes de texte. Après avoir terminé sa lettre et l'avoir close, Yakun-ašar voulut probablement insister sur la réprimande, et ajouta le message suivant sur l'enveloppe :

- (1) Pour Abi-ahar.  
 (2-3) [...] l'année dernière, tu leur as fait du tort [car] j'ai fait mettre le grain dans ta maison et (4) je ne leur ai rien donné. (5) [...] Pourquoi leur fais-tu du tort ?

En conclusion, les Mésopotamiens perçurent relativement rapidement les nombreux avantages de la mise sous enveloppe des lettres. L'enveloppe permettait de protéger la tablette d'argile pendant son transport et garantissait la confidentialité du texte. Le contenu du message était validé et sa source authentifiée grâce aux empreintes du sceau de l'expéditeur visibles sur l'enveloppe. L'empreinte du sceau sur l'enveloppe avait également une charge symbolique et un enjeu idéologique, car les Mésopotamiens affichaient leur statut social à travers leur sceau. Enfin, l'espace disponible sur l'enveloppe permettait d'ajouter diverses annotations (le nom du destinataire, et parfois la mention « secret » ou un post-scriptum).

Au cours du III<sup>e</sup> mil. et dans la première moitié du II<sup>e</sup> mil. av. J.-C., les lettres n'étaient pas toujours mises sous enveloppe. Les lettres sans enveloppe, que l'on reconnaît car l'expéditeur a déroulé son sceau sur la tablette, forment cependant un type de correspondance particulier, que les assyriologues appellent « billets à ordre » ou « mandements ». Ces lettres circulaient dans le cadre de l'administration ou du commerce, et n'avaient aucun caractère confidentiel.

Marine BÉRANGER<sup>78</sup>  
 EPHE-PSL, Collège de France-PSL

<sup>78</sup> Je remercie Dominique Charpin et Antoine Jacquet pour leur relecture attentive. Les erreurs éventuelles relèvent de ma seule responsabilité.